



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Rectorat

Service Académique d'Information et  
d'Orientation

T : 01 57 02 68 10  
Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 20 septembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil,  
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

s/c de Mesdames et monsieur les inspecteurs  
d'académie -directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis  
et du Val-de-Marne

Madame et messieurs les présidents d'université  
Mesdames et messieurs les Inspecteurs

### Circulaire n° 2019-085

**Objet : Passerelles étudiants de licence vers une entrée en BTS ou en DCG**

Pièces jointes :

**Annexe 1 – Fiche de liaison réorientation Licence vers BTS services**

**Annexe 2 – Demande de positionnement réglementaire pour l'accès ou l'aménagement à une formation en vue de l'inscription à l'examen en BTS pour les candidats de la voie scolaire**

**Annexe 3 – Tableau d'aide à la décision équivalence L1-BTS**

Dans le cadre du continuum bac-3 / bac+3, une réflexion a été étroitement menée durant l'année 2018-2019 avec les représentants des quatre universités de l'académie de Créteil, des corps d'inspection, des chefs d'établissement, des directeurs de CIO, le conseiller enseignement supérieur et la cheffe de service académique du service d'information et d'orientation afin de sécuriser les parcours et de favoriser la réussite des étudiants :

- inscrits en première année de licence sollicitant une intégration dans une STS services en cours d'année scolaire
- en fin de 1<sup>ère</sup> année de licence, classe préparatoire et DCG sollicitant une intégration en deuxième année de STS services

Vous trouverez, en pièces jointes, les documents d'accompagnement qui ont été formalisés afin qu'ils soient utilisés dans tous les établissements disposant de places vacantes en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année d'enseignement supérieur.

Ils permettent ainsi d'assurer l'équité de traitement entre les étudiants concernés et recensent les informations nécessaires facilitant ces changements d'orientation à travers un accompagnement réel à différentes périodes de l'année. Ils proposent également pour chaque périodicité d'entrée en formation, un protocole spécifique garantissant l'admission et la validité de l'inscription à l'examen des étudiants dans les meilleures conditions.

Je sais pouvoir compter sur votre précieuse collaboration au service de la réussite des jeunes et vous en remercie.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT